



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Sursis concordataire provisoire

Date de publication: SHAB 04.04.2023

Publications supplémentaires: KABVD 04.04.2023

Date de fin de visibilité prévue: 04.01.2028

Numéro de publication: NA01-0000000977

Entité de publication

Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Allée Ernest-Ansermet 2, 1014 Lausanne Adm cant

Sursis concordataire provisoire nViso SA

Entité requérante:

nViso SA
CHE-112.479.650
Parc Scientifique EPFL, PSE-D
1015 Lausanne

L'entité requérante a obtenu le sursis concordataire provisoire.

Organe décisionnel:

Par décision du 16 mars 2023, communiquée le 28 mars 2023, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a accordé à Nviso SA, Parc Scientifique EPFL, PSE-D, 1015 Lausanne, un sursis concordataire définitif de six mois, et désigné Alain VUFFRAY, agent d'affaires à Morges et Gérald BALIMANN, expert-réviseur agréé auprès de FIDINTER SA, en qualité de commissaires.

Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires dans les dix jours dès la présente publication.

Commissaire provisoire:

Alain VUFFRAY

Début du sursis concordataire provisoire: 06.12.2022

Durée du sursis concordataire provisoire: 4 mois

Fin du sursis concordataie provisoire: 06.04.2023

Audience d'homologation du sursis concordataire définitif:

Lausanne

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 293 LP.